

**Projet de plan d'action en patrimoine 2017-2022
S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise**

MÉMOIRE DE DOCOMOMO QUÉBEC

Consultation publique
menée par
la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal
4 mai 2017



Triplex, Rosemont, 1962; développement résidentiel, Rosemont, 1950; Place des nations, Expo 67. @ Michel Brunelle.

Mémoire présenté devant la Commission le 4 mai 2017, par la présidente de Docomomo Québec.

Deux ouvrages sont remis à la présidente de la Commission :

Vanlaethem, France, *Patrimoine en devenir : l’architecture moderne du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 2012, 227 pages, ill.

Vanlaethem, France et Sophie Mankowski, directrices, *Sur les traces du Montréal moderne et du domaine de l’Estérel au Québec / Discovering Modern Montréal and the Estérel Resort in Québec*, Bruxelles, CIVA, Montréal, Docomomo Québec, 2007, 218 pages, ill.

À la veille d’Expo 67, Montréal était reconnue « première ville du XX^e siècle en Amérique du Nord » par la presse architecturale internationale. Les édifices et les ensembles qui, en rénovant le cœur de la cité, contribuaient à cette réputation sont des éléments majeurs du paysage urbain de la métropole. Autour de Place Ville Marie, dont la construction à un bloc de la rue Sainte-Catherine donnait un nouvel élan au grand projet urbain de la gare Centrale, gravite toujours le centre-ville. Cependant, alors que le jubilé d’Expo est célébré par de nombreux événements et expositions, l’architecture novatrice du XX^e siècle semble toujours avoir des difficultés à s’imposer comme patrimoine. C’est du moins l’impression qui se dégage du *Projet de plan d’action en patrimoine 2017-2022*. *S’ancrer dans l’identité urbaine montréalaise* soumis à la consultation publique par la Ville de Montréal.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique culturelle 2017-2022, l’administration municipale renouvelle son plan d’action en matière de patrimoine précisé dans sa Politique du patrimoine adoptée en 2005, afin de l’adapter aux transformations qu’a connues la société montréalaise depuis et de tenir compte de l’élargissement de la notion de patrimoine. La Loi sur le patrimoine culturel du Québec, qui a remplacé celle sur les biens culturels en 2012, à l’application de laquelle concourent les municipalités, porte non seulement sur les immeubles et les objets patrimoniaux, mais inclut désormais les paysages culturels et le patrimoine immatériel, entre autres. De plus, la Ville de Montréal entend associer le patrimoine plus aux milieux de vie qu’aux artefacts à conserver.

D’une manière générale, Docomomo Québec adhère aux priorités mises de l’avant par le Projet de plan d’action qui vise :

1. à faire de l’administration municipale un propriétaire et un gestionnaire exemplaire,
 2. à mettre en valeur le patrimoine modeste
 3. à soutenir la requalification d’ensembles identitaires,
 4. à favoriser la connaissance et la reconnaissance,
- pour autant que le patrimoine moderne ne soit pas négligé, voire oublié. Cette demande est cohérente avec la mission de notre organisme.

Nous déplorons cependant que le Projet de plan d’action ne contienne pas un bilan des initiatives prises depuis 2005 pour concrétiser les axes d’intervention identifiés dans la Politique du patrimoine. Celle-ci affirme le leadership de la Ville, en tant que gestionnaire et propriétaire, afin de « favoriser le développement d’une vision collective et d’une responsabilité partagée avec ses partenaires, citoyens, gouvernements, institutions, milieu associatif, etc. » (*Politique 2005*, 41). Cette absence est peu compréhensible étant donné que le Projet de plan d’action précise non seulement des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, mais énonce de plus des mesures de suivi et des indicateurs de résultats. Pourquoi ne pas avoir soumis le chemin parcouru depuis l’adoption de la Politique à un semblable éclairage rétrospectif ? Un tel bilan nous aurait permis de mieux comprendre les priorités établies par le Projet de plan d’action et la sélection des acteurs dont la Ville sollicite la participation pour assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais.

À la lecture du Projet de plan d’action, nous trouvons que l’ambition de la Ville en matière de patrimoine s’est contractée, en limitant les corpus dont elle privilégie la conservation, et en laissant aux autres acteurs la possibilité, sinon la responsabilité de contribuer à l’effort nécessaire à la préservation de l’identité urbaine montréalaise (*Projet de plan d’action*, 5). Un tel défi, malgré ses bonnes intentions, le milieu associatif a bien des difficultés à le relever, vu que ses actions reposent principalement sur le bénévolat. Nous sommes de plus étonnés de voir aucunement mentionné le Conseil du patrimoine de Montréal dans le Projet de plan d’action.

QUI NOUS SOMMES ?

Docomomo Québec est une association sans but lucratif vouée à la connaissance et à la sauvegarde de l’architecture novatrice du XX^e siècle au Québec. Elle fut créée sous le nom de Montréal moderne, en 1990, à la suite de l’action menée par un groupe d’architectes et de professeurs d’université en vue d’assurer la préservation du Westmount Square, le complexe multifonctionnel construit par le grand architecte Ludwig Mies van der Rohe, à la marge du centre-ville de Montréal, au milieu des années 1960. En 1993, l’association est devenue Docomomo Québec après avoir rejoint le réseau de Docomomo International, organisme non gouvernemental fondé aux Pays-Bas en 1988, en vue de documenter et de conserver l’architecture du mouvement moderne. Aujourd’hui, représenté dans 69 pays et régions du monde, Docomomo International a son siège social établi au sein de l’Université de Lisbonne.

Docomomo Québec est accueilli par l’École de design de l’Université du Québec à Montréal, dans le cadre d’une entente de partenariat liant l’organisme et l’institution. Cette présence vient appuyer l’offre de formation de l’École. Dans la foulée de l’engagement de ses professeurs dans l’avancement de la connaissance et de la reconnaissance patrimoniale de l’architecture novatrice du XX^e siècle, l’École de design de l’UQAM a ouvert un programme d’études supérieures spécialisées en architecture moderne et patrimoine.

À plusieurs reprises, Docomomo Québec a bénéficié du soutien financier de la Ville de Montréal pour mettre en valeur le patrimoine moderne montréalais. Rappelons-les :

- l’organisation de la charrette sur le silo n° 5, quel avenir ?,
- la publication du guide intitulé *Sur les traces du Montréal moderne*,
- un préinventaire de l’architecture moderne de l’arrondissement Ahuntsic-Cartierville, combiné à des visites guidées offertes dans le cadre de l’OPAM ;
- les baladodiffusions *Portraits sonores 1 : Montréal moderne et Portraits sonores 2 : Expo 67*, une conception de Sophie Mankowski, en collaboration avec Docomomo Québec,
- un préinventaire de l’architecture aux alentours de l’autoroute 40, secteur ouest,
- le commissariat de l’exposition *Le Parc olympique, une architecture à célébrer* présentée au musée Dufresne-Nincheri, dans le cadre du 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal.

Mentionnons que la présidente de Docomomo Québec, France Vanlaethem, professeure émérite de l’École de design de l’UQAM, est un des trois membres extérieurs du Comité sur le patrimoine religieux moderne créé en décembre 2016 par le ministre de la Culture et des Communications du Québec, M. Luc Fortin, afin de positionner le ministère de la Culture et des Communications devant ce patrimoine d’importance, peu connu et non apprécié à sa juste valeur. Cette nomination est motivée par ses connaissances pointues en patrimoine moderne.

La force de Docomomo Québec réside dans la connaissance que partagent ses membres de l’architecture novatrice du XX^e siècle de Montréal et du Québec et dans l’expérience acquise au fil de bientôt 30 ans d’engagement afin d’assurer la sauvegarde du patrimoine moderne, un héritage bâti qui pose de nombreux problèmes particuliers. Notre lien avec le milieu universitaire nous pousse de plus à approfondir la réflexion théorique sur le patrimoine que suscite le désir paradoxal de vouloir pérenniser une architecture associée aux valeurs de nouveauté et de progrès, plutôt que d’ancienneté et de tradition.

PATRIMOINE URBAIN *VERSUS* ARCHITECTURE MODERNE

La priorité du Projet de plan d’action est la préservation de l’identité urbaine montréalaise, une revendication centrale à l’action citoyenne en matière de patrimoine depuis les années 1970 et un enjeu majeur pour l’administration municipale depuis le premier Plan d’urbanisme adopté en 1992. Dès lors, la rue et les lieux publics — parcs, places et squares — ainsi que le fleuve et la montagne sont reconnus comme éléments distinctifs ; le patrimoine urbain formé du bâti traditionnel tissé par les maisons en rangée et les plex encadrant le domaine public devient tout aussi important que le patrimoine monumental.

Rappelons que la reconnaissance du patrimoine urbain à Montréal s’est faite en réaction à l’architecture et à l’urbanisme modernes qui, peu importe la qualité des réalisations, furent accusés dans les années 1970 de détruire la ville ancienne.

Cette mauvaise réputation attachée à l’architecture novatrice du XX^e siècle persiste malgré qu’avec le passage temps, le bon grain soit distingué de l’ivraie, ses réalisations remarquables étant de plus en plus appréciées. Alors que la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal était élaborée au milieu des années 2000, la reconnaissance de la valeur du patrimoine du XX^e siècle était un enjeu. Le Groupe conseil pour la politique du patrimoine reconnaissait qu’« une partie de l’identité montréalaise repose sur des constructions ou ensembles emblématiques produits au XX^e siècle », telles Place Ville Marie, Place de la Bourse, Expo 67, ... (*Énoncé d’orientation* 2004, 42). La Politique identifie parmi les critères d’appréciation, « l’innovation et le progrès dont témoigne le patrimoine issu de toutes les périodes de l’histoire de Montréal incluant celle, entre les années 1930 et 1975, qui génère une production culturelle dite “moderne” » (*Politique* 2005, 29). Cependant, plus rares sont les édifices et les ensembles bâtis après 1945 qui sont relevés dans les cahiers d’Évaluation du patrimoine urbain des arrondissements qui accompagnent le Plan d’urbanisme adopté en 2004.

Depuis lors, deux icônes de l’architecture moderne ont été citées par la Ville dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel : l’ancienne station-service (1967-1968) de l’île des Sœurs signée Mies van der Rohe en 2009 et Habitat 67 en 2007. À l’occasion du 40^e anniversaire d’Expo 67, fut de plus cité le site patrimonial de l’Île-Sainte-Hélène. De plus, parmi les lieux dont la Ville a reconnu formellement l’intérêt patrimonial, quelques-uns témoignent de la modernisation de la société montréalaise au milieu du XX^e siècle et d’un renouvellement du langage architectural et des techniques constructives.

Néanmoins le site patrimonial Montréal métropole moderne englobant l’ancien square Dominion et ses rives ainsi que le complexe de la gare Centrale, qui s’étend de Place Ville Marie à Place Bonaventure, proposé par le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine en 2009, n’a pas vu le jour. Le Conseil du patrimoine de Montréal a jugé que le territoire est trop hétérogène, que l’ensemble n’est pas ordonné par une seule logique d’organisation spatiale. Aussi, la citation fut limitée au site patrimonial du Square-Dorchester-et-Place-du Canada. Dans son avis, le CPM souligne néanmoins que « l’idée de célébrer Montréal en tant que métropole moderne est tout à fait justifiée » (CPM, A09-SC-06).

La vive polémique qu’a plus récemment suscitée la destruction du square Viger aménagé en 1976-1981 selon un projet de l’artiste Charles Daudelin, est un autre épisode qui témoigne des résistances rencontrées par la patrimonialisation de l’architecture moderne, en l’occurrence l’architecture de paysage moderne, où les usages, le végétal et le minéral trouvent un nouvel équilibre.

L’abandon dans lequel est laissée la place des Nations, site des cérémonies officielles lors d’Expo 67, est l’indice le plus flagrant du peu de considération toujours porté au patrimoine moderne. Il n’est aucunement pris en considération dans le grand projet de réaménagement de la partie sud de l’île Sainte-Hélène.

Le Projet de plan d’action cible certains patrimoines liés à quelques thématiques, sans faire de distinction entre patrimoine ancien et patrimoine moderne, sur le plan du discours du moins. Cependant, les images sont aussi éloquents que les mots ; constatons qu’aucun exemple de patrimoine récent ne vient illustrer le document présentant le Plan d’action, si ce n’est deux exemples de patrimoine industriel : la tour d’aiguillage Wellington érigée au début des années 1940 et l’ancienne usine de la Canada Malting dont la construction s’est échelonnée entre 1905 et 1950.

PATRIMOINE(S) MODESTE(S) : RECONNAISSANCE ET MISE À NIVEAU

Le Projet de plan d’action établit parmi ses priorités, la mise en valeur du patrimoine modeste. Soulignons d’emblée que ce patrimoine modeste n’est pas fait seulement des maisons en rangée, des duplex, des triplex et des petits immeubles à appartements qui constituent le grain de nos quartiers centraux, comme l’illustre le document. Au milieu du XX^e siècle, la ville s’est étendue et les idéaux en matière de logement changèrent, le duplex et le triplex furent repensés, le bungalow et l’immeuble d’appartements sont devenus des types résidentiels courants. De plus, le supermarché est venu concurrencer le petit commerce de proximité.

Dans le guide *Sur les traces du Montréal moderne* qui propose une promenade dans Rosemont, outre la cité-jardin du Tricentenaire (1940-1947), dont la valeur patrimoniale est relevée dans le Plan d’urbanisme, sont présentés deux autres ensembles résidentiels construits au tournant des années 1940, selon un plan urbain dessiné par le Service d’urbanisme de la Ville et selon des types bâtis standards visant à l’économie. Ceux-ci ne sont que des exemples parmi d’autres du renouvellement du tissu urbain au milieu du XX^e siècle ; de nombreux semblables furent bâtis à l’époque et ils sont des milieux de vie appréciés.

Pour assurer la préservation de ce patrimoine, le Projet de plan d’action propose d’aider financièrement les propriétaires voulant restaurer les immeubles d’intérêt patrimonial, pour autant que ceux-ci soient implantés dans un secteur de valeur exceptionnelle soumis à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA).

Action 2 – Questions et propositions

Nous nous interrogeons sur la pertinence de la dénomination de patrimoine « modeste », vu que son identification repose sur une qualification largement négative. Est modeste, ce qui est « simple, sans faste, sans éclat », par opposition à ce qui « ample, considérable, énorme, important ». Alors que la valeur patrimoniale du bâti non monumental fut reconnue, la notion de patrimoine urbain fut introduite pour compléter celle de monument historique. La Politique du patrimoine de Montréal introduit la notion de « patrimoine de proximité » pour désigner l’héritage bâti et paysager qui « détermine le caractère des voisinages et influence la qualité des milieux de vie » (*Politique* 2005, 61). Nous nous questionnons pourquoi cette notion de patrimoine de proximité n’a pas été reprise, d’autant plus que celle de patrimoine modeste n’est pas définie.

Qu’il soit de proximité ou modeste, nous demandons qu’une compréhension plurielle, attentive aux réalisations du milieu du XX^e siècle soit favorisée afin que puisse être

complétée l'évaluation du patrimoine urbain des arrondissements, en particulier de ceux dont le développement date de l'après Deuxième Guerre mondiale.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la volonté de la Ville de lancer un programme de financement des travaux de restauration. Nous déplorons cependant que son application ne soit pas étendue à tous les immeubles de valeur exceptionnelle.

Nous nous questionnons sur la pertinence de privilégier à tout prix le maintien ou le retour de certaines composantes d'origine des bâtiments patrimoniaux. Une telle intention n'est-elle pas en contradiction avec la volonté d'arrimage des pratiques en patrimoine avec celles en design mises de l'avant dans la Politique culturelle ?

Bien des bâtiments représentatifs de ces patrimoines « modestes », notamment en regard de la taille de leurs espaces habitables, ne répondent plus aux modes de vie des résidents, qui ont bien changé depuis l'époque de leur construction, et ils sont souvent très peu performants sur le plan énergétique. En plus, de chercher à favoriser la reconnaissance et la caractérisation de ces patrimoines typiques, ne faudrait-il pas explorer des façons de les mettre à niveaux, tout en préservant leur valeur patrimoniale ? Des exemples d'intervention pourraient être diffusés auprès des propriétaires, comme l'amorça le Plan d'urbanisme pour l'insertion de nouvelles constructions résidentielles dans les alignements continus.

LES ENSEMBLES IDENTITAIRES

Plusieurs des grands ensembles identitaires furent construits au fil du temps. Ils comportent donc souvent des bâtiments de différentes époques, dont certains appartiennent au patrimoine moderne. Notons qu'en matière de patrimoine religieux, à Montréal, le nombre des lieux de culte datant des années 1945-1975 est plus abondant que ceux bâtis antérieurement : les premiers sont au nombre de 272, alors que les plus anciens n'atteignent pas deux cents, selon l'Inventaire des lieux de culte du Québec. Le Projet de plan d'action nous apprend que 377 d'entre eux sont toujours en activité et il souligne la diversité des traditions religieuses dont ils relèvent. L'Inventaire dénombre 41 chapelles conventuelles, dont 25 datent du milieu du XX^e siècle et plusieurs de celles-ci font partie d'ensembles représentatifs du patrimoine moderne.

Action 3 – Questions et propositions

Le Projet de plan d'action met l'accent sur les grands ensembles institutionnels du centre-ville de Montréal dont nombre sont devenus obsolètes. Leur abandon constitue sans conteste un problème majeur qui exige l'exploration concertée des moyens favorables à leur recyclage.

La Politique du patrimoine adoptée en 2005 développe une vision plus large de la notion d'ensemble d'intérêt patrimonial, ciblant non seulement ceux institutionnels, mais encore industriels et novateurs au plan urbain. Qu'advient-il de ces derniers ?

Il serait souhaitable que le projet du site patrimonial Montréal métropole moderne soit réactivité étant donné la grande valeur historique de la gare Centrale (1938-1943), la valeur architecturale de Place Bonaventure (1964-1967) et de l'hôtel Reine Elizabeth (1954-1958), premier hôtel ferroviaire canadien moderne, et la valeur iconique et emblématique de Place Ville Marie (1958-1966). Tout comme le Vieux-Montréal protégé en 1964 et en complément au site patrimonial du Square-Dorchester-et-Place-du Canada, ce secteur témoigne d'un moment clé de l'histoire de la ville.

Depuis de nombreuses années, le patrimoine religieux reçoit une attention toute particulière au Québec. Sa conservation et sa mise en valeur sont un enjeu prioritaire de la Politique du patrimoine de Montréal, qui englobe dans ses préoccupations non seulement les lieux de culte et les ensembles conventuels, mais encore les cimetières, les croix de chemin et les chapelles votives (*Politique* 2005, 61). Mais, il nous semble que ce soit avant tout le gouvernement du Québec, épaulé par le Conseil du patrimoine religieux, qui ait particulièrement investi dans ce domaine depuis, dans sa connaissance et sa préservation, traitant depuis peu les lieux de culte moderne à l'égal des anciens.

Ne serait-il pas nécessaire que la Ville s'engage plus résolument dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux ? Il serait souhaitable qu'elle se soucie de l'avenir des lieux de culte de valeur patrimoniale incontournable ou exceptionnelle. Une telle inquiétude est particulièrement nécessaire pour les plus récents, dont les paroisses propriétaires sont plus enclines à se départir alors qu'elles rationalisent leurs parcs immobiliers.

Un aspect du patrimoine religieux moderne moins connu concerne les couvents érigés après 1933. Il serait souhaitable de compléter l'inventaire qui a été fait des plus anciens.

FAIRE CONNAÎTRE ET FAIRE APPRÉCIER TOUS LES PATRIMOINES, PAR TOUS

Montréal est une ville cosmopolite, c'est-à-dire, qui rassemble une population diversifiée. Ses racines la rattachent aux Premières nations et son développement est inséparable des contributions de ceux qui sont venus d'ailleurs au cours du temps, d'abord principalement de France et de Grande-Bretagne, ensuite, au XX^e siècle, de bien d'autres pays. Son cadre bâti manifeste ces différents apports et son architecture moderne s'est nourrie des séjours à l'étranger de ses citoyens ainsi que des apports des professionnels formés ailleurs et venus s'établir dans la métropole au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale.

Faire connaître ces contributions inscrites dans le paysage de la ville nous semble un moyen de faire découvrir aux nouveaux arrivants d'aujourd'hui l'histoire de leur nouvelle ville d'appartenance et les rôles qu'ont joués leurs prédécesseurs dans son développement.

Action 4 – Questions et propositions

La nouveauté principale du Projet de plan d'action est de tabler sur les moyens numériques pour la diffusion de la connaissance relative au patrimoine. Nous sommes étonnés qu'il ne fasse pas mention du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais qui s'adresse au milieu associatif dédié au patrimoine. Qu'advient-il de ce programme ?

Il est nécessaire de maintenir un tel programme de subvention, les organismes ayant de moins en moins d'opportunités de financement pour leurs activités, et même d'élargir ses objectifs. Centré sur la sensibilisation du public, il vise à soutenir des projets de diffusion en excluant néanmoins certains médias (livres, films, etc.). Pourquoi, la sélection des moyens ne serait-elle pas laissée aux candidats qui désirent faire connaître et apprécier le patrimoine montréalais, certes en exigeant qu'ils fassent la preuve de la pertinence et de l'efficacité de leur choix ?

Le Projet de plan d'action vise à « améliorer l'interactivité et la contribution du public dans la constitution des connaissances sur le patrimoine ». Une telle approche peut être intéressante pour autant qu'elle ne conduise pas à l'ubérisation de l'expertise. Celle-ci est déjà utilisée par la Ville, alors que le Service de la mise en valeur du patrimoine valide les énoncés d'intérêt patrimonial. Dans ce contexte, professionnels et citoyens sont invités à participer à

des comités de validation, sans aucune rémunération. Tout travail ne mérite-t-il pas salaire, ne fût-ce que l'équivalent d'un jeton de présence ?

Le Projet de plan d'action sollicite la participation des partenaires associatifs non seulement pour la diffusion du patrimoine montréalais, mais encore afin d'assurer la mise en valeur des ensembles identitaires et du patrimoine religieux (*Projet de plan d'action 2017, 30, 32*). Ne serait-il pas judicieux de diversifier le programme de subvention afin de faire émerger des idées nouvelles sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces buts ?

TRAITER DE MANIÈRE EXEMPLAIRE ET COMPÉTENTE LE PATRIMOINE (MODERNE)

Le Projet de plan d'action « mise sur des approches collaboratives qui mettent à profit un large éventail d'expertises et d'intrants divers ». Nous sommes étonnés que, pas une seule fois, dans le Projet de plan d'action, le Conseil du patrimoine de Montréal ne soit mentionné.

Quelle est l'intention de la Ville en regard de cet organe qu'elle n'a plus l'obligation d'instituer en vertu du projet de Loi n° 121 sur la métropole du Québec ? Nous pensons qu'une telle instance consultative a sa raison d'être vu sa composition, son large mandat au service de l'ensemble de l'administration municipale, d'une part, et des citoyens, de l'autre, et son renouvellement régulier (*Politique du patrimoine 2005, 49*). Sa valeur et son unicité consistent dans le fait de rassembler des personnes dont les préoccupations et les expériences en matière de patrimoine sont reconnues et diversifiées, des experts qui s'engagent à contribuer à examiner de manière désintéressée les sujets soumis à leur avis. Ces conditions sont garantes de la qualité des débats qui conduisent à l'élaboration des avis et au développement d'initiatives de portée pédagogique, voire prospective.

Nous terminerons ce mémoire avec des considérations méthodologiques et techniques. Dès que la patrimonialisation de l'architecture moderne fut amorcée dans les années 1990, la question fut posée à savoir si ce nouveau patrimoine nécessite des approches différentes, vu son abondance (le XX^e siècle a plus construit que tous les siècles antérieurs), sa fragilité esthétique et technique et le peu d'appréciation dont il jouissait en général parmi le grand public et même les professionnels de la conservation.

À notre avis, le patrimoine moderne est un patrimoine différent des autres, comme l'architecture moderne est une architecture différente des autres. D'ailleurs, l'histoire de l'architecture moderne est une discipline à part entière, dont les contributions à l'avancement de la connaissance furent des plus appréciables au cours des dernières décennies. En témoignent, entre autres, les conférences bisannuelles organisées par Docomomo International depuis 1990 et dont les actes ont été régulièrement publiés.

Au cours de ces rencontres, ont de plus été examinés les problèmes techniques particuliers que pose l'architecte moderne, de même qu'au sein des séminaires organisés par le Comité de spécialistes/technologie de Docomomo International. Au fil des années, une solide expertise en matière de restauration du patrimoine moderne s'est constituée, auquel a de plus contribué *l'Association internationale pour la préservation et ses techniques* (APT).

Docomomo International a de plus réfléchi aux critères d'évaluation du patrimoine moderne ; il a mis de l'avant l'importance de considérer l'aspect novateur des édifices et des ensembles. Selon nous, le patrimoine moderne exige que pour sa compréhension soient mises en œuvre d'autres notions que celle de style et, alors que celles de type bâti et de forme urbaine sont convoquées, que l'attention soit portée sur leur transgression plutôt que sur leur reproduction. L'architecture moderne, entendue au sens large, est une architecture

fonctionnelle, spatiale et/ou tectonique et souvent plus dissonante qu'harmonieuse, tout comme l'art et la musique modernes d'ailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

Assemblée nationale, Québec, *Projet de loi n° 121 : Loi augmentant l’autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, en ligne <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-121-41-1.html> (consulté le 3 mai 2017).

Communauté urbaine de Montréal, Service de planification du territoire, *Répertoire d’architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, Montréal. Architecture religieuse II. Les couvents*, Montréal, Communauté urbaine de Montréal, Service de planification du territoire, 1984, 392 pages, ill.

Conseil du patrimoine religieux du Québec, *Inventaire des lieux de culte du Québec*, en ligne <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/index.php> (consulté le 3 mai 2017).

Docomomo International, en ligne <https://www.docomomo.com> (consulté le 3 mai 2017).

Docomomo Québec, *Architecture moderne au Québec et ailleurs*, en ligne <http://docomomoquebec.ca> (consulté le 3 mai 2017).

Drouin, Martin, *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)*, Montréal, Presses de l’Université du Québec, 2005, 386 pages, ill.

Montréal, Culture, Ressource > Programmes : *Diffusion du patrimoine montréalais*, en ligne <http://ville.montreal.qc.ca/culture/diffusion-du-patrimoine-montrealais> (consulté le 2 mai 2017).

Montréal, *Énoncé d’orientation pour une politique du patrimoine. Rapport du Groupe Conseil*, Montréal, Ville de Montréal, 2004, 43 pages, ill.

Montréal, *Patrimoine urbain. Évaluation de l’intérêt patrimonial d’un lieu*, en ligne http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2240,96369584&_dad=portal&_schema=PORTAL (consulté le 4 mai 2017).

Montréal, *Patrimoine urbain. Cahiers d’évaluation du patrimoine urbain*, en ligne http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2240,2893649&_dad=portal&_schema=PORTAL (consulté le 3 mai 2017).

Montréal, *Plan d’urbanisme*, en ligne http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3096652&_dad=portal&_schema=PORTAL (consulté le 3 mai 2017).

Montréal, *Politique du patrimoine*, Montréal, Ville de Montréal, 2004, 97 pages, ill.

Montréal, *Projet de plan d’action en patrimoine 2017-2022. S’ancre dans l’identité urbaine montréalaise*, Montréal, Ville de Montréal, 2017, 45 pages, ill.

Parc Jean-Drapeau, *Plan d’aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l’île Sainte-Hélène*, <http://www.parcjeandrapeau.com/fr/projet-amenagement-mise-en-valeur-ile-sainte-helene/> (consulté le 3 mai 2017).

Québec, Culture et communications, *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, en ligne <http://www.patrimoine->

culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93528&type=bien#.WQuI4IJ7SGR

(consulté le 3 mai 2017).

Ville de Montréal, Service de l’habitation et du développement urbain, Bureau du plan d’urbanisme, *Plan directeur d’aménagement et de développement de l’arrondissement Centre. Projet*, Montréal, Ville de Montréal, 1993, 112 pages, ill.

Ville de Montréal, Service de l’habitation et du développement urbain, *Plan d’urbanisme. Plan directeur de l’arrondissement Ville-Marie*, Montréal, Ville de Montréal, 1993, 104 pages, ill. et cartes.